## SOCIETE 123456 SARL AU CAPITAL SOCIAL: 51 DINARS SIEGE SOCIAL: Sousse

**IDENTIFIANT UNIQUE:** yass

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/05/1995

L'assemblée générale s'est tenue le 28/05/1995 à 22:22 heures entre les associés de la société 123456, société à responsabilité limitée au capital de 51 Dinars (ci-après désignée la « Société »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l' « Assemblée »).

yassmine souissi

Personne Physique:

hamza ghabi ahmeed ahmeed

Personne Morale:

denominationnoynas synaisus emine

denomination hamzanom hamza denomination ahmedom ahmed denomination marwaxom marwaa

Autre(s) personne(s) présente(s) ou représentée(s):

yassminee quali yassmine qual hamza hamzaa

L'Assemblée est présidée par le gérant de la Société.

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION** 

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité;

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée décide de nommer le cabinet le CFA immatriculée au registre du commerce sous le numéro 09991457 et ayant le matricule fiscal numéro 02464597 représenté par yassmine souissi 9.

Le nouveau commissaire aux comptes gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

Cette résolution mise aux voix, est rejetée;

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22:22 heures.

LE PRESIDENT

\_\_\_\_

LES ASSOCIES

Personne Physique:

yassmine souissi hamza ghabi ahmeed ahmeed

Personne Morale:

denomination yassminem yassmine denomination hamzanom hamza denomination ahmedom ahmed denomination marwanom marwaa